

CONTRAT DE LOCATION DE VACANCES ENTRE PARTICULIERS

Lieu de la location : _____ Durée (dates exactes) : _____

Données du Bailleur :

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Données du Locataire :

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Description du logement :

Type de logement : _____

Adresse du logement : _____

Capacité (nombre de personnes) : _____

Description des équipements : _____

Conditions financières :

Loyer total (€) : _____ EUR

Dépôt de garantie (€) : _____ EUR

Modalités de paiement : _____

Charges comprises : _____

Article 1 – Objet du contrat

Le bailleur loue au locataire le logement décrit ci-dessus à titre de résidence de vacances, pour la durée indiquée, et le locataire accepte cette location.

Article 2 – Durée de la location

La location est consentie pour la période précisée, sans possibilité de renouvellement automatique. Toute prolongation entraîne la signature d'un nouveau contrat.

Article 3 – Obligations du bailleur

Le bailleur s'engage à fournir un logement en bon état d'usage, conforme à la description, et équipé des éléments mentionnés. Il garantit la jouissance paisible du logement.

Article 4 – Obligations du locataire

Le locataire s'engage à respecter les lieux, à les utiliser conformément à leur destination, à ne pas sous-louer sans accord écrit et à restituer le logement dans l'état initial.

Article 5 – Loyer et dépôt de garantie

Le locataire verse le loyer et le dépôt de garantie conformément aux modalités indiquées. Le dépôt sera restitué dans un délai légal après état des lieux de sortie.

Article 6 – Modalités de paiement

Le paiement s'effectue selon les modalités convenues (virement, chèque, espèces) aux échéances précisées dans le contrat ou ses annexes.

Article 7 – État des lieux

Un état des lieux contradictoire sera réalisé à l'entrée et à la sortie du locataire. Toute détérioration non justifiée pourra entraîner la retenue sur le dépôt de garantie.

Article 8 – Résiliation anticipée

En cas de résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties, les conditions prévues par la loi et le contrat s'appliquent, notamment concernant les remboursements éventuels.

Article 9 – Responsabilité

Le locataire est responsable des dommages causés au logement et aux équipements durant la période de location, hors usure normale. Le bailleur décline toute responsabilité en cas d'accident lié à une mauvaise utilisation.

Article 10 – Usage du logement

Le logement est destiné exclusivement à un usage d'habitation temporaire. Toute activité professionnelle ou commerciale y est interdite.

Article 11 – Assurances

Le locataire est invité à souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les risques liés à la location saisonnière. Le bailleur dispose d'une assurance propriétaire non occupant.

Article 12 – Annexes

Font partie intégrante du contrat les annexes suivantes : état des lieux, liste du mobilier, règlement intérieur, et tout autre document annexé par écrit.

Article 13 – Litiges

En cas de litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du contrat, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable avant de recourir aux tribunaux compétents.

Article 14 – Droit applicable

Le présent contrat est soumis au droit français. Toute contestation sera portée devant les tribunaux compétents selon la législation en vigueur.

Article 15 – Signature

Les parties déclarent avoir pris connaissance et accepter l'intégralité des clauses du présent contrat, qui sera signé en deux exemplaires originaux.

SIGNATURE DU BAILLEUR

SIGNATURE DU LOCATAIRE

Signature : _____

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://juridique-logement.com/modele-contrat-de-location-de-vacances-entre-particuliers/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-logement.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.